Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_26-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Convention de partenariat entre la Commune et l'Institut Médico Educatif pour l'accueil de publics au sein de l'espace Numérique de la Médiathèque

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_26-DE

DCM 26.05.26

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L-332-23 (2°),

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de sa politique d'accès au numérique, de lutte contre la fracture numérique et de développement d'actions inclusives en faveur des publics de la commune, la Commune met à disposition un espace numérique au sein de sa médiathèque.

Afin de permettre l'accueil de groupes issus de structures locales et notamment de l'Institut Médico-Éducatif (IME), Monsieur le Maire propose de formaliser les modalités d'intervention par une convention de partenariat.

Cette convention définit notamment :

- les conditions d'accueil des groupes encadrés au sein de l'espace numérique ;
- l'organisation des séances en présence d'un animateur numérique et d'un encadrant de l'établissement ;
- les modalités de prise de rendez-vous et de fonctionnement des activités ;
- la durée de validité de la convention, fixée jusqu'au 31 août 2027.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de favoriser l'inclusion numérique, l'accès aux outils informatiques et le développement de compétences numériques adaptées aux besoins des publics accompagnés par les structures spécialisées du territoire.

Considérant

- l'intérêt de développer des actions de médiation numérique en direction des publics accompagnés par les structures médico-sociales de la commune ;
- la nécessité d'encadrer ces accueils par une convention définissant les engagements réciproques des parties ;

Vu

- le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_26-DE

DCM 26.05.26

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat relative à l'accueil des publics de l'Institut Médico-Éducatif au sein de l'espace numérique de la médiathèque municipale, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 3 : précise que cette convention prendra effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 août 2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.